

## DISCRIMINATIONS

# Mort de George Floyd : le racisme respire encore

**L**e meurtre de George Floyd à Minneapolis, asphyxié par un policier, a déclenché une onde de choc dans le monde entier. Le racisme est encore une fois questionné dans un pays tourmenté par son passé esclavagiste et ségrégationniste.

En Europe, des manifestations contre le racisme ont rassemblé des foules considérables en mémoire de George Floyd, en mettant la police en accusation. C'est le cas en France, où des manifestations se sont déroulées, notamment en lien avec la mort d'Adama Traoré en 2016. En attendant que la justice fasse enfin la lumière sur les causes de ce décès, on observe l'émergence d'un nouvel aspect de l'antiracisme, diffusant en France le concept de « privilège blanc », et qui fonde la légitimité du combat sur la couleur de la peau de ceux qui le portent. Ainsi se forme un étau identitaire qui place les démocraties libérales entre ses mâchoires : l'une essentialiste, poussée par les mouvements décoloniaux, l'autre nationaliste, poussée par l'extrême-droite.

**Pour s'extraire de cette double menace, il faut reconnaître et traiter** les discriminations subies pas une partie de la population ; le Défenseur des Droits souligne « qu'un jeune perçu comme noir ou arabe a une probabilité vingt fois supérieure d'être contrôlé par la police ». À cela s'ajoutent des discriminations à l'emploi et des ségrégations résidentielles qui produisent des ségrégations scolaires. Ainsi, le SE-Unsa salue le travail de

formation mené par la Dilcrah(\*) auprès des services de police et de la magistrature, pour sensibiliser les personnels aux discriminations racistes, antisémites, homophobes, sexistes, et anti-LGBT. Cependant, tout ou presque reste à faire dans la lutte contre la ghettoïsation de pans entiers de nos territoires, où s'éteint l'espoir d'une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Alors qu'il faudrait prendre à bras le corps l'impératif de mixité sociale à l'École, notamment amplifié par le tri social opéré par les établissements privés sous-contrat, force est de constater l'inaction du ministère de l'Éducation nationale sur ce sujet où, décidément, l'exemple ne vient pas d'en

haut. Récemment, la fille de Brigitte Macron a annoncé l'ouverture d'une école privée hors-contrat dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, et l'ancien ministre Xavier Darcos a créé une fondation pour abriter d'autres écoles privées hors-contrat en leur assurant un soutien financier.

Cette construction de réservoirs d'entre-soi scolaire est constitutive d'un contexte inflammable dont la compréhension et le traitement ne pourront être effectués par aucune police au monde : c'est l'affaire de chacune et chacun de nous.

Rémy-Charles Sirvent

(\*) Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT



© Photo: Nathan Dumlaog\_unsplash